

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 6 mars 2019**

Le six mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Laurence CHANU, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Yves-Marie DROUET, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Etaient absents : Mme Patricia DUTÔT (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT)

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Vote des taux d'imposition 2019,
- Voirie – Effacement des réseaux « rue de la Cohue »
- Cale d'accès Hatainville – Remise en état des fascines,
- Aménagement du « Boviduc »
- Subvention exceptionnelle à la SNSM,
- Immeuble commerce – Proposition d'acquisition
- WIFI école – Installation Mimo

Ces nouveaux objets porteront les numéros 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16

Informations du Maire

- Concert « Brassens » le 17 mars à 15 h
- Poule au pot – Samedi 23 mars 2019 à 20h00
- Courrier Maire Barneville-Carteret
- Tour de Normandie
- PRL – point sur les ventes
- Ecole – WIFI - Sécurité
- Vente du Presbytère
- Pour rappel ouverture de la mairie le samedi de 11h à 12h.

01 Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné

Le Maire propose qu'il soit créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, afin de promouvoir l'agent concerné,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du **1^{er} avril 2019**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019.

02 Atelier municipal – lancement des appels d'offres

Madame le Maire rappelle que le conseil a décidé d'engager la construction d'un atelier municipal.

Le permis de construire a été déposé le 26 décembre 2018 pour instruction auprès des services de l'urbanisme de la CAC. Il convient de préparer le lancement des appels d'offres auprès des entreprises et d'autoriser le Maire à lancer la consultation.

Le conseil, après en avoir délibéré,

CHARGE le Maire de lancer la consultation des entreprises pour la construction de l'atelier municipal dès le retour du permis de construire positif,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes à intervenir pour le lancement des appels d'offres se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

03 Subventions 2019

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association développement soins palliatifs Nord Cotentin (ASPNC)	100.00 €
- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) :	30.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Gymusclub	50.00 €
- Association HBBC (Horse ball)	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Restos du Cœur	50.00 €
- Rêves en Scène	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €

- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Neire Maove (Les Vieux Gréments en Côte des Isles)	200.00 €
- Itinérance Solidarités réfugiés	60.00 €
- Divers	2 000.00 €

Le montant de 5 665 Euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2019.

04 Extension d'un élevage laitier GAEC du Sud – positionnement du conseil

Madame le Maire présente au conseil le dossier concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC du Sud situé, 7 la Commune à Grosville, pour l'exploitation d'un élevage laitier à ladite adresse et au lieu-dit Longueville à Saint-Germain-le-Gaillard.

Un registre est ouvert au public depuis le lundi 25 février 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019 inclus dans les deux mairies précitées.

Le dossier est également consultable en Mairie des Moitiers d'Allonne.

Madame Le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le conseil, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC du Sud pour l'exploitation d'un élevage laitier.

05 Bâtiment – Projet rénovation Mairie

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de réfléchir sur la nécessité de rénover et peut-être d'agrandir les locaux de la Mairie.

Le Conseil est conscient de l'exiguïté des bureaux du maire et du secrétariat et de la nécessité de rafraîchir les murs et les sols ; il se propose de réfléchir plus avant sur la nécessité d'une extension des locaux.

06 Bâtiment – Projet construction d'un gîte d'étape

Madame le Maire informe les membres du Conseil de son projet de construction d'un gîte d'étape sur la parcelle située avant l'entrée du lotissement du PRL Les Houguettes.

Le projet intéresse les membres du Conseil qui

AUTORISENT le maire à poursuivre la réflexion et à se faire assister dans la conception de ce projet et dans les démarches pour rechercher des financements.

07 Lotissement des Ecoles – lancement des appels d'offres

Madame le Maire rappelle que le conseil a décidé d'engager l'aménagement d'un Lotissement communal rue des Ecoles.

Le permis d'aménager a été déposé le 20 décembre 2018 pour instruction auprès des services de l'urbanisme. Il convient de préparer le lancement des appels d'offres auprès des entreprises et d'autoriser le Maire à lancer la consultation.

Le conseil, après en avoir délibéré,

CHARGE le Maire de lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement du Lotissement communal rue des Ecoles dès le retour du permis d'aménager positif.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes à intervenir pour le lancement des appels d'offres se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

8 Communauté d'agglomération du Cotentin – Pôle de territoire restitution des compétences et subventions

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la restitution des compétences et des subventions de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux communes, il convient de reverser un montant total s'élevant à 5 553 € aux différentes associations (subventionnées par l'ex-CCCI). Ce montant sera compensé par la Communauté d'Agglomération.

Pôle	Nature juridique de l'organisme	Nom	LES MOITIERS D'ALLONNE	
			Montant ciblé pour la Côte des Isles	Population DGF 2018 : 799
				% à appliquer : 6.24
Côte des Isles	association	Association Havre des Arts	3 000.00 €	187.00 €
Côte des Isles	association	Amicale sapeurs pompiers Barneville Carteret	3 425.00 €	214.00 €
Côte des Isles	association	Amicale sapeur pompiers de Portbail	3 480.00 €	217.00 €
Côte des Isles	association	Comité d'Animation Portbailais	8 500.00 €	530.00 €
Côte des Isles	association	Union sportive Portbailaise	24 800.00 €	1 547.00 €
Côte des Isles	association	foyer socio-éducatif du collège André miclot de Portbail	2 000.00 €	125.00 €
Côte des Isles	association	Association des parents d'élèves du collège andré Miclot de portbail	2 000.00 €	125.00 €
Côte des Isles	association	Association sportive du collège André Miclot de Portbail	1 800.00 €	112.00 €
Côte des Isles	association	Collège André Miclot de Portbail	15 000.00 €	936.00 €
Côte des Isles	association	SAG de la Côte des îsles	25 000.00 €	1 560.00 €
			89 005.00 €	5 553.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à reverser les subventions aux associations et autres tiers listés conformément au tableau ci-dessus.
 Le montant de 5 553 € sera prévu à l'article 6574 du budget 2019.

9 Vote des taux d'imposition 2019.

Après avoir étudié la fiscalité de la commune, Madame le Maire propose de reporter les taux d'imposition 2018 pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 11.92 %
- Foncier bâti 23.80 %
- Foncier non bâti 37.24 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de voter les taux d'imposition précités pour l'année 2019.

10 Voirie – Effacement des réseaux « rue de la Cohue »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'estimation du SDEM50 en date du 01 mars 2019 pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage publics et télécommunications « rue de la Cohue » (APS 332069).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel de l'ensemble de ce projet est de 107 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Les Moitiers d'Allonne s'élève à environ 32 820 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDENT la réalisation de l'effacement des réseaux sur « la rue de la Cohue »,

ACCEPTENT une participation de la commune d'environ 32 820 € correspondant à la mise en réseau souterrain de distribution électrique et de télécommunication, mise en souterrain du réseau d'éclairage public (alimentation, fourniture et pose des candélabres)

S'ENGAGENT à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

S'ENGAGENT à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,

DONNENT pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

11 Cale d'accès Hatainville – Remise en état des fascines.

Madame le Maire rappelle au Conseil les délibérations du 15 décembre 2017 et du 13 février 2018 se rapportant à la réfection de la cale d'Hatainville et la remise en état.

Suite à la dernière tempête, Mme le Maire présente le devis de l'entreprise JOUAN pour effectuer une nouvelle remise en état des fascines (abaissement des fascines, renforcement des piquets, coupage et pose des gaules de noisetiers en complément des fascines existantes).

Le Conseil, après en avoir délibéré, Monsieur Alain LECONTE s'est abstenu,

VALIDE le devis de l'entreprise JOUAN pour un montant HT de 4 630 € correspondant aux travaux précités,

AUTORISE le Maire à signer la proposition et effectuer le règlement y afférent.

12 Aménagement du « Boviduc »

Madame le Maire propose au Conseil de revoir l'aménagement du chemin du « Boviduc » situé entre le bourg des Moitiers et Hatainville. L'objectif est de conforter ce chemin en « voie douce » partagée entre les différents utilisateurs : piétons, chevaux, quads, motos et de faciliter l'accès aux vélos (de plus en plus de demandes avec le « boom » des vélos à assistance électrique).

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur RENOUF

Donne son accord pour réaliser des prospections sur différentes propositions d'aménagement du « Boviduc ».

13 Subvention exceptionnelle à la SNSM,

Madame le Maire rappelle au Conseil que la SNSM de Barneville-Carteret a le projet de construire un abri pour le canot de sauvetage.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser un montant de 10 000 € sous forme de fonds de concours à la commune de Barneville-Carteret en charge du dossier de permis de construire,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement dès l'ouverture du chantier.

14 PRL Les Houquettes – Modification cahier des charges

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de modifier l'article 21 du cahier de charges du Parc Résidentiel de Loisirs, validé par le Conseil Municipal en date du 10 septembre 2014.

Le 1^{er} paragraphe se rapportant au montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif d'un montant de 407 € est obsolète ;

Madame le Maire propose la rédaction suivante :

« Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin en charge de l'assainissement, a instauré la PFAC « Domestiques » (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif des usagers domestiques).

Le montant à régler sera calculé suivant les modalités en vigueur à la date du raccordement à l'assainissement collectif ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 21 du cahier des charges du Parc Résidentiel de Loisirs, conformément à la rédaction proposée par le Maire,

AUTORISE le Maire à effectuer la modification précitée pour validation auprès du contrôle de légalité.

Les autres paragraphes de l'article 21 restent inchangés.

15 Immeuble commerce – Proposition d'acquisition

Suite à la demande d'acquisition du locataire de l'immeuble- commerce et à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 fixant le prix de vente à 160 000 €, Madame le Maire présente la proposition émanant de Monsieur et Madame KACI s'élevant à 135 000 €.

Le Conseil, après avoir étudié la proposition précitée, et après en avoir délibéré,

DECIDE de refuser la proposition précitée,

AUTORISE le Maire à renégocier le montant proposé avec Monsieur et Madame KACI.

16 Installation WIFI MIMO à l'école

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite à une très mauvaise réception internet du fournisseur ORANGE au groupe scolaire des Chardons Bleus, il a été décidé de prendre le fournisseur d'accès télécoms OZONE PRO de Poisley (Manche) pour un abonnement de 150 € HT mensuel, avec un accès internet WiFiMax MiMo, ligne fixe, engagement de 36 mois, frais d'accès offerts. L'école étant dans un secteur « bien desservi selon Orange », le matériel d'installation (400 €) reste à notre charge.

Afin de desservir la salle Baby Renaux, une liaison radio pour internet sera installée pour un montant de 643.44 € correspondant au devis de l'entreprise ITS@ntennes.

Le montant de l'abonnement sera équivalent au total des deux abonnements Orange actuels mais le service (débit internet) sera multiplié par dix.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE les montants précités pour le changement de fournisseur internet au groupe scolaire et à la salle Baby Renaux.

Questions diverses

- Elections municipales
- Vote du budget : vendredi 12 avril 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

Affichage : 28.02.2019 - Convocation 28.02.2019

Conseillers en exercice : 14 – Présents 12 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 7 mars 2019

Le Maire, Michèle SONILHAC